

Zeitschrift: Défis / proJURA
Herausgeber: proJURA
Band: 11 (2013)
Heft: 25: Inventions - Innovations

Artikel: L'accessibilité à l'internet, comment?
Autor: Guerdat, Yannick
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-823863>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'accessibilité à l'internet, comment?

Un site internet se doit d'être accessible à tous.

Derrière ce propos d'une logique implacable se cache un véritable problème de fond puisque seulement 1% des sites web sont accessibles aux personnes en situation de handicap aujourd'hui.

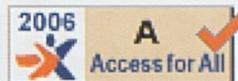
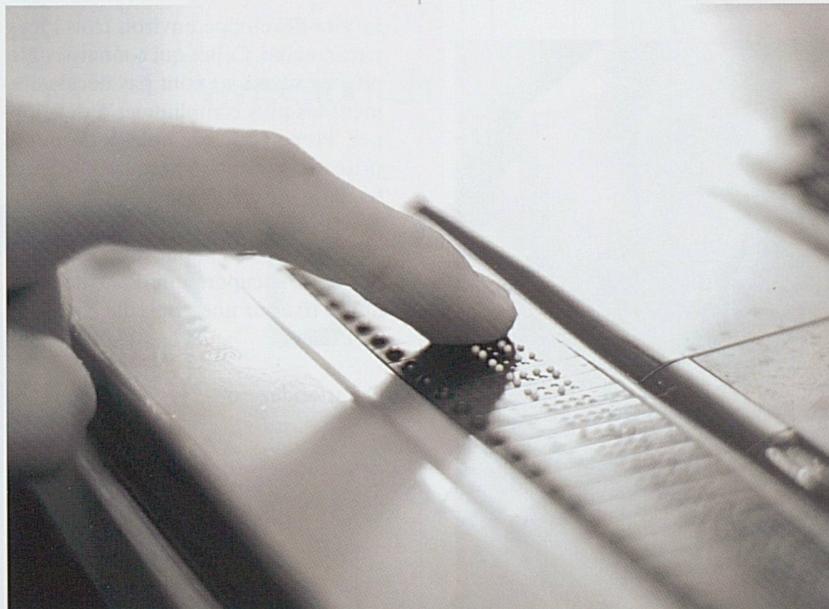
Par Yannick Guerdat

Les personnes non-voyantes par exemple sont confrontées quotidiennement à de nombreux obstacles en surfant sur le web. Trop souvent oubliées, celles-ci doivent pourtant pouvoir bénéficier de conditions de navigation adaptées. La consultation des informations doit pouvoir se faire de manière autonome, indépendamment du matériel et des logiciels utilisés. Certains internautes font par exemple appel à des navigateurs reproduisant le texte vocalement ou en braille et l'accessibilité a donc une importance capitale. Toutes les collectivités publiques se doivent d'ailleurs de respecter la Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand), entrée en vigueur en 2004. Celle-ci impose à toutes les collectivités publiques de posséder un site web accessible depuis la fin de l'année 2010.

Une technologie de pointe

Mettre au point un site internet accessible aux non-voyants nécessite des compétences pointues et seules certaines agences web proposent de mettre en place cette technologie. Concrètement, pour qu'un site web soit accessible, il faut le concevoir en tenant compte des règles qui ont été établies en la matière.

Celles-ci sont nombreuses et doivent être respectées scrupuleusement. Les textes devront par exemple être reproduits dans des champs spécifiques, il faudra proposer des alternatives équivalentes aux contenus visuels et auditifs ou encore ne pas s'appuyer uniquement sur les couleurs du site. Ces trois exemples ne représentent qu'une part infime des différentes règles à observer en matière d'accessibilité.



Pourquoi l'accessibilité sur l'internet

Le nouveau monde du numérique et ses multiples façons de présenter l'information nous offre la possibilité de communiquer de façon presque totalement accessible. Une chose qu'on imagine moins facilement avec des biens purement matériels tels que le papier ou les cassettes vidéo, où l'accessibilité nécessite généralement la reproduction de plusieurs exemplaires de la même information, avec les problèmes de coûts et de fraîcheur que cela implique.

Cependant, cette accessibilité a tout de même un prix: autant performante soit elle, la technologie n'est pas d'elle-même capable de la gérer complètement. C'est pourquoi il existe un certain nombre de règles à respecter scrupuleusement pour que cette accessibilité soit assurée techniquement lorsqu'on rédige et publie des documents informatiques en ligne.

Heureusement pour nous, ces règles sont pour la plupart relativement simples et, une fois adoptées et appliquées un certain nombre de fois, deviennent un vrai réflexe de bon sens. Malheu-

La certification

Afin qu'une page soit officiellement dite accessible, il est nécessaire de la faire certifier par un organisme spécialisé. En Suisse, il s'agit de la fondation « Accès pour tous ».

Cette dernière analyse les pages qui lui sont soumises et contrôle jusqu'à quel point les règles y sont respectées. Elle décerne enfin un label d'accessibilité si elle le juge légitime. Il existe trois types de certifications allant de A à AA+, ce dernier permettant aux utilisateurs de ne faire face pratiquement à aucune difficulté en accédant à l'information. Mais aujourd'hui, très rares sont encore les sites qui peuvent se targuer de bénéficier d'une telle certification.

reusement, la plupart des personnes ne prennent pas la peine de suivre ces règles, soit par pur désintérêt, soit, plus généralement, simplement par ignorance.

Pourquoi l'accessibilité ?

Voici quatre raisons qui expliquent pourquoi il est important que les documents et les sites web soient accessibles à tous :

- Une proportion non négligeable de la population souffre de divers handicaps affectant tout ou partie de leurs capacités physiques ou mentales. Il est très dommageable que les personnes concernées soient tenues à l'écart des informations dont elles ont besoin, surtout lorsqu'il s'agit de services publics offerts par l'État.
- L'accessibilité profite à tout le monde et non pas uniquement aux personnes handicapées. Elle apporte un gain ergonomique certain. Par exemple, si vous avez le sentiment de ne pas en avoir besoin en ce moment, d'ici quelques dizaines d'années, vous serez probablement content de posséder un moyen technique vous permettant d'agrandir les textes à l'écran, au lieu de devoir plisser les yeux et se fatiguer pour lire.
- Enfin, l'accessibilité peut aussi être utile pour les machines. Elle peut faciliter significativement l'archivage et les recherches, rendant

Quelques bons exemples

Certaines institutions ont choisi de relever le défi de l'accessibilité. Ainsi des sites comme search.ch, la Poste, Postfinance, le SECO ou encore la banque cantonale de Zurich sont au bénéfice du label AA+. Le Canton du Jura, via son site jura.ch, fait matière de pionnier puisqu'il est le premier canton romand à avoir été certifié par l'organe de labellisation. Le site web de l'Etat jurassien, label AA, utilise les technologies web actuelles et standards, telles que XHTML et CSS du W3C et se conforme aux recommandations internationales WCAG 2.0 proposées par le Web Accessibility Initiative, WAI, l'Initiative sur l'Accessibilité du Web fondée en 1997. Un exemple à suivre.

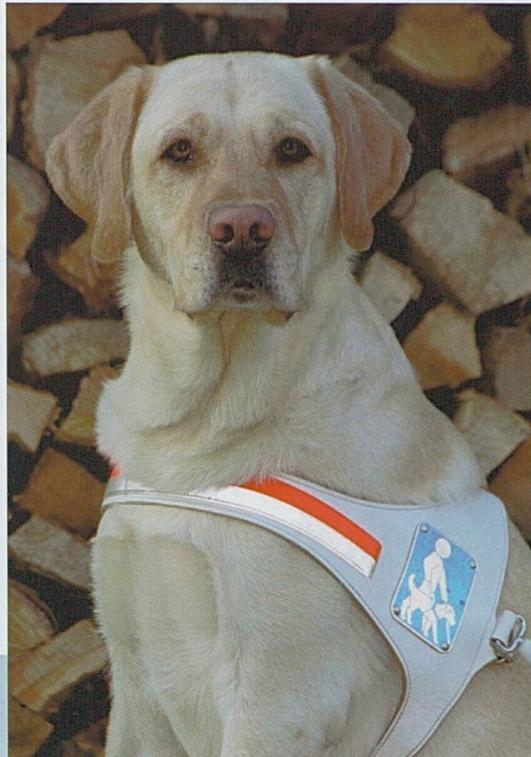
encore l'accès aux informations d'autant plus simple, rapide et pratique pour tout le monde.

Comment fonctionne l'accessibilité ?

Pour pouvoir utiliser un ordinateur, un non-voyant utilise un logiciel de revue d'écran. Il s'agit d'un logiciel qui reproduit les textes qui se trouvent à l'écran, vocalement grâce à une voix synthétique, ou bien en braille sur une tablette prévue à cet effet qu'on appelle plage braille, ou bien les deux à la fois.

On n'utilise que le clavier pour faire fonctionner la machine, car il est impossible d'utiliser la souris si on ne peut pas voir ce qui se trouve à l'écran. On déplace généralement ce curseur avec les flèches de direction. On peut avancer et reculer ligne par ligne, mot par mot, caractère par caractère, à sa convenance, mais ce qu'il faut surtout retenir est qu'on accède basiquement à l'information linéairement. On lit globalement une page de haut en bas et on ne peut pas faire autrement.

Comparez cela à la bande d'une cassette audio, que vous pouvez juste avancer ou reculer. Il n'existe aucun moyen simple de rejoindre un endroit particulier de la page. Par exemple, on ne peut pas décider de commencer directement la lecture



à tel ou tel point, et on ne peut pas sauter le menu de navigation qui est le même sur toutes les pages d'un même site et qui devient énervant à force d'être sans cesse répété. De même que sur votre cassette audio, vous ne pouvez pas vous positionner exactement au début de la prochaine chanson d'une façon simple. La seule chose que vous pouvez faire est avancer et reculer, mais vous n'y arriverez de toute évidence pas du premier coup. Un site web accessible équivaut, quant à lui, à un CD permettant non seulement d'avancer ou de reculer, mais également de passer directement à la chanson suivante ou à la précédente.

Conclusion

L'accessibilité sur l'internet demande donc de maîtriser quelques règles et comportements pour être justement appliquée. Par contre, il est nécessaire que tout le monde les prenne en compte pour permettre au million d'habitants handicapés en Suisse de ne plus devoir se battre avec des barrières, parfois inutiles, pour accéder à l'information.